

Séance du 8 avril 2015

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Laurent SIMONIN, excusé. Madame Claudine RAGAZZONI et Monsieur Jean BOSIA sont absents.

Madame Corinne PIQUARD est secrétaire de séance

Début de séance : 20h35

Approbation du compte-rendu des séances du 19 février et du 4 mars (pour : 8/8)

Ordre du jour :

Comptes de gestion 2014
Comptes administratifs 2014
Affectation des résultats sur les budgets 2015
Taxes locales
Subventions 2015
Budgets 2015
Renouvellement de la convention ACFI
Ecole de musique : tarifs 2015

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

STEP : changement d'une pompe (pour : 8/8)

Achat d'un nettoyeur haute pression et de divers accessoires (pour : 7, abstention : 1)

1/ Comptes de gestion 2014

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2014 dressés par le Percepteur de la Trésorerie de Morre Roulans pour les comptabilités des budgets Commune, Assainissement et CCAS.

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2/ Comptes administratifs 2014

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs des budgets Commune, Assainissement et CCAS.

M. Francis SCHWEITZER, responsable de la commission des finances locales propose aux membres de délibérer hors la présence du Maire. Après étude, les conseillers votent les comptes administratifs des budgets Commune, Assainissement et CCAS et constatent qu'ils sont en conformité avec les comptes de gestion 2014 dressés par le Percepteur.

Résultats de l'exercice :

Budget Commune (principal) :

Fonctionnement :	excédent de	15 055.64 €
Investissement :	excédent de	7 638.55 €

Budget Assainissement :

Fonctionnement :	déficit de	2 062.37 €
Investissement :	excédent de	829.78 €

Budget CCAS :

Fonctionnement :	excédent de	252.00 €
------------------	-------------	----------

pour : 7 contre : 0 abstention : 0

7/ Renouveaulement de la convention ACFI

Le Conseil municipal décide de passer une convention avec le centre de gestion du Doubs pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en matière de santé et de sécurité au travail (ACFI), et autorise Monsieur le Mair à signer tous les documents afférents

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

8/ Ecole de musique : tarifs 2015

Par délibération en date du 7 janvier 2014, le Syndicat d'Etude et d'Aménagement de Besançon Sud Plateau a pris la compétence Développement de l'enseignement musical intercommunal.

Par délibération en date du 16 janvier 2014, la commune de Le Gratteris a décidé d'adhérer à cette compétence. Le montant de la participation devant être revu chaque année, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter la participation 2015.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent la participation financière de la commune comme suit :

✓ Participation au nombre d'adhérents de l'année scolaire par commune, sur la base de 115 € par élève et par an à partir d'une évaluation faite pour l'année 2014/2015.

✓ Participation au prorata du nombre d'habitants (population DGF 2014) pour chaque commune soit 0.15 € par habitant.

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

9/ STEP : devis pour le remplacement d'une pompe

Le Conseil Municipal décide le remplacement de la pompe 2 étage 2, et approuve le devis présenté par la société SCIRPE pour un montant de 1698.85 € TTC.

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

10/ achat d'un nettoyeur haute pression et de trois présentoirs

Le Conseil Municipal décide d'acheter auprès de la société UGAP

- un nettoyeur Haute-pression 649.50 € TTC

- trois présentoirs pour affichage intérieur 128.64 € TTC

pour : 7 contre : 0 abstention : 1

Fin de la séance : 22h50

Vu pour être affiché le 10 avril 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER